



permis de conduire financer par pôle-emploi

Par **alléluiah**, le **27/04/2013** à **12:57**

bonjour

Dans le cadre d'une formation de gardien d'immeuble financé par pôle-emploi mon conjoint a demander le financement du permis de conduire.il a rempli tous les papiers nécessaires en lien avec l'auto-école et il a reçu de la part de pôle-emploi un courrier qui stipule que la prise en charge du paiement du permis de conduire est acceptée à hauteur de 1200 euros.

A ce jour pôle emploi n'a toujours pas réglé la totalité des cours d'auto-école.

L'auto-école a tel à pôle emploi pour leur demander pourquoi il n'y avait toujours pas de versement et pôle emploi a répondu que mon conjoint n'avait pas droit au financement de son permis .

Donc que faut-il que mon conjoint fasse maintenant alors qu'il a tous les papiers de pôle emploi qui prouvent que sa demande de financement a été acceptée?

Faut-il qu'il aille porter plainte au commissariat avec la directrice de l'auto-école,

Que faire? merci pour votre réponse